

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 21 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Étaient présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – LEDOUX – MANNAPIN – FERREIRA – DEJEAN-TRONQUET – CARRASCO – PAPILLON – DELPRAT – WARUSFEL – MARCHAND.

Absent (s) (es) : Mmes GRUYÈRE – BROUILLARD

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mrs DE KERPEL – PARIS – LAHITTE – NEUSCHWANDER

Pouvoirs : M. DE KERPEL à Mme MANNAPIN
M. PARIS à M. LE MOUËL
M. LAHITTE à M. DROUIN
M. NEUSCHWANDER à Mme FERREIRA

M. DROUIN a été nommé *secrétaire de séance*.

Délibération N° 01 / 2024 : PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois proposées ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Délibération N° 02 / 2024 : PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'ADOPTER la proposition du Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- ✓ D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 03 / 2024 : PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTÉ SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la proposition du Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 04 / 2024 : PERSONNEL COMMUNAL : INSTITUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'INSTITUER** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- ✓ **DE DETERMINER**, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au I de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- ✓ **DE PREVOIR** un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024 ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Délibération N° 05 / 2024 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : AVENANT N° 5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** l'avenant n° 5 ;
- ✓ **D'ADOPTER** le règlement intérieur de l'exercice 2024 ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget primitif 2024 les crédits correspondants ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 06 / 2024 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, PAUSE MÉRIDIDIENNE, ACCUEIL DES MERCREDIS, ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la procédure de renouvellement du contrat de concession – accueil périscolaire, pause méridienne, accueil des mercredis, accueil extrascolaire ;
- ✓ **DE MAINTENIR** la commission de concession de services publics créée par la délibération n° 18/2020 en date du 11 juillet 2020 jusqu'à la fin du mandat municipal ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget primitif 2024 les crédits correspondants ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 07 / 2024 : C.C. THELLOISE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – PREMIER ARRÊT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RENDRE** un avis favorable quant au projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par la Communauté de Communes Thelloise ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 08 / 2024 : EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS PRÉSENTANT UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ÉLEVÉE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE RETIRER** cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal. la lecture du

Délibération N° 09 / 2024 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACTER** la présentation faite du Compte Financier Unique ;
- ✓ **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 10 / 2024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la proposition du groupe de travail sur les Finances ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le samedi 24 février 2024

Le Maire,
Guy LAFOREST

